

VOTRE ATTESTATION D'ACCUEIL

Résidents étrangers

Une personne étrangère, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions.

Comment faire ?

La démarche se fait directement en mairie. Pour retrouver la liste des pièces à fournir et prendre rendez-vous, vous pouvez accéder au portail O.Net Citoyen ou contacter directement le Service à la population

Contactez le service à la population

AGIR EN JUSTICE CONTRE L'ADMINISTRATION

Lorsqu'un litige met en cause l'administration, les juridictions compétentes sont les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et en derniers recours le Conseil d'État. Dans certains cas, des juridictions administratives spécialisées interviennent. L'échange des arguments se fait par écrit avant l'audience. Dans les situations qui nécessitent une intervention urgente du juge, le référé permet d'obtenir une réponse rapide pour protéger les droits et libertés du demandeur.

- **Déroulement d'une affaire**
- [Conditions de saisine](#)
- [Dépôt du recours](#)
- [Déroulement du procès](#)
- **Procédures d'urgence et autres référés**
- [Référé liberté](#)
- [Référé suspension](#)
- [Référé conservatoire](#)
- [Référé constat](#)
- [Référé instruction](#)
- [Référé provision](#)
- **Voies de recours**
- [Appel devant la cour administrative d'appel](#)
- [Appel devant le Conseil d'État](#)
- [Recours en cassation](#)

Questions – Réponses

- [La procédure en référé existe-t-elle devant le tribunal administratif ?](#)
- [Comment faire appliquer une décision du juge administratif ?](#)
- [Peut-on faire opposition à une décision du juge administratif ?](#)
- [Peut-on demander la révision d'une décision de justice administrative ?](#)
- [Qu'est-ce que la médiation administrative ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- [Litiges avec l'administration : recours administratif, défenseur des droits](#)
- [Litiges avec la Sécurité sociale](#)

AGIR EN JUSTICE CONTRE L'ADMINISTRATION

Lorsqu'un litige met en cause l'administration, les juridictions compétentes sont les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et en derniers recours le Conseil d'État. Dans certains cas, des juridictions administratives spécialisées interviennent. L'échange des arguments se fait par écrit avant l'audience. Dans les situations qui nécessitent une intervention urgente du juge, le référé permet d'obtenir une réponse rapide pour protéger les droits et libertés du demandeur.

- **Déroulement d'une affaire**
- [Conditions de saisine](#)
- [Dépôt du recours](#)
- [Déroulement du procès](#)
- **Procédures d'urgence et autres référés**
- [Référé liberté](#)
- [Référé suspension](#)
- [Référé conservatoire](#)
- [Référé constat](#)
- [Référé instruction](#)
- [Référé provision](#)
- **Voies de recours**
- [Appel devant la cour administrative d'appel](#)
- [Appel devant le Conseil d'État](#)
- [Recours en cassation](#)

Questions – Réponses

- [La procédure en référé existe-t-elle devant le tribunal administratif ?](#)
- [Comment faire appliquer une décision du juge administratif ?](#)
- [Peut-on faire opposition à une décision du juge administratif ?](#)
- [Peut-on demander la révision d'une décision de justice administrative ?](#)
- [Qu'est-ce que la médiation administrative ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- [Litiges avec l'administration : recours administratif, défenseur des droits](#)
- [Litiges avec la Sécurité sociale](#)



HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)



URL de la page : <https://www.onet-le-chateau.fr/votre-mairie/vos-demarches/citoyennete-etat-civil/residents-etrangers/?xml=N560>